

2017-07-07

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Suite à la fermeture des sièges et de l'Imprimerie, la Banque nationale propose à un nombre limité de travailleurs plus âgés la possibilité d'une fin de carrière accompagnée d'un plan d'outplacement**

*Dans le cadre de ces fermetures, la Banque nationale offre aux travailleurs à entre six mois et trois ans de la pension légale, la possibilité de cesser leurs activités à la Banque nationale. Durant deux ans, elle leur propose également une formation et un outplacement afin de leur procurer, dans un autre environnement, une activité qui réponde mieux à leurs compétences. La Banque entend, de la sorte, procurer à son personnel un maximum de chances de rester actif, tout en usant au mieux des moyens publics.*

#### **D'un environnement de production à une entreprise de la connaissance**

Le 28 avril, la Banque nationale a annoncé la fermeture, en 2018, de deux sièges (Liège et Courtrai). De plus, son imprimerie cessera ses activités en 2020. Les deux derniers sièges ferment en raison de la centralisation des activités des transporteurs de fonds sur Bruxelles, lesquels ont cessé leurs versements à Liège et à Courtrai. L'imprimerie ferme, car le volume qu'elle peut traiter est insuffisant et de ce fait, elle n'est plus rentable.

Tout comme les autres banques centrales, la Banque nationale de Belgique poursuit son évolution d'un environnement de production vers une entreprise de la connaissance. Ce processus s'est trouvé renforcé depuis qu'elle est également compétente en matière de supervision des institutions financières.

La Banque aborde cette mutation avec un double principe. Elle veut d'une part maintenir les gens plus longtemps au travail, tout en veillant, d'autre part, à user au mieux des moyens publics mis à sa disposition, suivant le principe de la bonne gouvernance publique.

#### **Réorientation des travailleurs**

Parallèlement à la réorganisation de ses tâches opérationnelles, la Banque investit dans la réorientation de son personnel. Ces dernières années, elle a reclassé le personnel concerné grâce à un large éventail de formations qui lui ont permis d'intégrer d'autres activités. Dans le même temps, les carrières de ses collaborateurs ont été amplement allongées, conformément aux dispositions légales. Les cadres exceptés, l'âge moyen du personnel s'établit à 53 ans et une part non négligeable de l'effectif approche de l'âge légal de la retraite.

À l'heure actuelle encore, le personnel des entités concernées est réorienté vers d'autres tâches pour lesquelles il bénéficie des formations et coachings nécessaires.

Mais un tel reclassement a ses limites, notamment en raison de la diminution du nombre d'alternatives disponibles dans des fonctions opérationnelles, moins tournées vers la connaissance. Dans ce contexte, la Banque propose aux travailleurs qui sont entre six mois et trois ans de la pension légale de cesser leur activité à la Banque, moyennant le maintien d'une partie de leur salaire. Elle leur propose également durant deux ans des formations et un outplacement afin de trouver, dans un autre environnement, une activité qui corresponde mieux à leurs compétences.

#### **Accord de principe avec la représentation du personnel**

Cette offre court de mai 2018 à fin 2020. Elle ne s'applique qu'aux travailleurs opérationnels qui exercent une fonction d'exécution. Chacun d'entre eux est entièrement libre de décider s'il souscrit ou non à ce plan de départ. La Banque n'a pas fixé de chiffre à atteindre, mais s'attend à ce que chaque année quelques dizaines d'employés acceptent cette offre. Le coût est entièrement à charge de la Banque. Un accord de principe a été signé en ce sens avec la représentation du personnel.